

SYNDICAT DE BASSIN DE LA RIVIERE LA VAIGE

COMPTE RENDU DE LA SEANCE du 11 AVRIL 2017

Etaient Présents : Jean-Pierre OLIVIER (Suppléant de Christophe TINNIERE), Arlette LEUTELIER, Maurice GASCOIN (Suppléant de Pierre BORDIER), Pascal GANGNAT, Daniel MONSIMERT, Thierry GUITTER, Jean-Claude BREHIN, Michel DURAND, Gérard DAVID, Ghislaine BODARD-SOUDEE.

Etaient excusés : Marielle SABIROU et Jean-Michel RIVERON, Jean-Marc HULOT et Hervé GUEROT.

Etaient absents : Odile ROPARS, Jean-Louis BELLAY, Georges MASSA, Didier LAMBERT, Yves RENOULT.

Etaient également présents : Daniel LECLERCQ (Suppléant de Daniel MONSIMERT)
Fernand LEROY (Suppléant de Gérard DAVID)
Paul LAMBERT - Maire de LA CROPTÉ
Xavier SEIGNEURET - Technicien de rivières
Yohann LUCAS - Responsable technique des Syndicats

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2016

Le Comité Syndical réuni sous la présidence de Madame BODARD-SOUDEE, Vice-présidente du Syndicat, délibérant sur les comptes administratifs de l'exercice 2016 dressés par Monsieur Pascal GANGNAT (*Absent lors de la délibération*), Président, après s'être fait présenter les budgets primitifs et les décisions modificatives de l'exercice considéré :

1) Lui donne acte de la présentation faite des comptes administratifs, lesquels peuvent se résumer ainsi :

	Prévu	Réalisé
<u>Section de fonctionnement</u>		
Dépenses	240 235,00 €	137 904,22 €
Recettes	604 046,68 €	123 065,00 €
Déficit de fonctionnement de		- <u>14 839,22 €</u>
<u>Section d'investissement</u>		
Dépenses	596 924,25 €	258 701,21€
Recettes	596 924,25 €	231 317,94 €
Déficit d'investissement de		- <u>27 383,27 €</u>

2) Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3) Reconnaît la sincérité des restes à réaliser

4) Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

VOTE DU COMPTE DE GESTION 2016

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2016 ;

→ Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2016, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part;

Le Comité Syndical adopte le compte de gestion du Syndicat de Bassin de la Rivière La Vaige 2016.

AFFECTATION DES RESULTATS 2016

Le Comité Syndical a arrêté les comptes de l'exercice 2016 en adoptant le compte administratif qui fait apparaître :

- un déficit de la section d'investissement, compte tenu des réalisations 2016, des restes à réaliser et un report de 2015, de 91 788,83 €,
- un résultat de fonctionnement, y compris le report de 2015, qui est de + 359 189,46 €.

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par le Comité Syndical, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve pour assurer le financement de la section d'investissement. Dans tous les cas, cette affectation doit permettre de couvrir le solde d'exécution de la section d'investissement.

Il est proposé au Comité Syndical d'affecter le résultat de la section de fonctionnement de l'exercice 2016 d'une part en section d'investissement pour de nouveaux investissements, d'autre part en report de fonctionnement.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré :

- Décide d'affecter le résultat de l'exercice 2016 de la manière suivante :
 - ↳ Compte 1068 (Excédent de fonctionnement capitalisé) 91 788,83 €
 - ↳ Ligne 002 (Résultat de fonctionnement reporté) 267 400,63 €

PARTICIPATION DES COMMUNES POUR 2017

Monsieur Le Président soumet aux membres du comité le relevé détaillé des contributions à demander aux communes adhérentes au titre de la participation aux dépenses du Syndicat pour l'année 2017.

Chaque commune, en même temps qu'elle était informée du montant de sa quote-part, a été invitée à faire connaître le mode de financement envisagé.

En définitive, la situation, pour chaque commune, se présente conformément au tableau ci-annexé qui vaudra autorisation, pour le syndicat de recouvrer lui-même le produit des impositions directes nécessaires dans les communes ayant opté pour ce mode de financement.

Commune	Contribution nécessaire à l'équilibre du budget 2017		si recouvrement par voie d'imposition directe	
	Inscrite au BP	Recouvrée par voie d'imposition directe	reversement par la commune de l'allocation compensatrice TP perçue avec la DGF 2016	Montant définitif mis en recouvrement
ARQUENAY		12 491 €		12 491 €
LA BAZOUGE DE CHEMERE		10 617 €		10 617 €
LE BIGNON DU MAINE		1 748 €		1 748 €
CHEMERE LE ROI		2 498 €		2 498 €
LA CROPTÉ		4 247 €		4 247 €
ST DENIS DU MAINE		3 372 €		3 372 €
ST GEORGES LE FLECHARD	1 686 €			
MESLAY DU MAINE		15 739 €		15 739 €
BEAUMONT PIED DE BŒUF		3 997 €		3 997 €
BOUESSAY	2 498 €			
LE BURET		2 873 €		2 873 €
PREAUX		1 561 €		1 561 €
ST LOUP DU DORAT		1 561 €		1 561 €
VAIGES	18 487 €			
SABLE SUR SARTHE	36 833 €			
AUVERS LE HAMON	2 810 €			
TOTAL	62 314 €	60 704 €	- €	60 704 €
		123 018 €		60 704 €

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2017

Monsieur Le Président présente le Budget Primitif du Syndicat, ci-après :

- Approuve à l'unanimité le budget primitif 2017, arrêté comme suit :

Section Fonctionnement > Dépenses = 344 484,00 €
> Recettes = 562 398,63 €

Section d'Investissement > Dépenses = 727 138,83 €
> Recettes = 727 138,83 €

Résultat du vote > Nombre de membres en exercice = 17
> Nombre de membres présents = 10
> Nombre de suffrages exprimés = 10

POUR = 10 CONTRE = 0 ABSTENTION = 0

PROGRAMME DE TRAVAUX CTMA 2017

Monsieur le Président informe le Comité Syndical des travaux qui seront réalisés dans le cadre du Contrat Territorial Milieux Aquatiques en 2017.

Le programme CTMA pour 2017 pourrait s'établir de la manière suivante :

Enlèvement d'embâcles.....	= 8 000 €
Entretien ripisylve (Ruisseaux de la Rotrie et de l'Ossesniers)	= 7 000 €
Plantations (1 370 ml sur la Rotrie)	= 16 500 €
Suivis des indicateurs	= 6 000 €
Suivi piézomètres	= 5 000 €
Suivi géotechnique - Travaux plan d'eau LA BAZOUGE	= 9 500 €
Restauration d'une frayère sur le Vassé.....	= 12 000 €
Renaturation (Ruisseaux de la Rotrie et de l'Ossesniers)	= 50 000 €
Continuité écologique	= 126 000 €
<i>↳ Clapets de la Morlière et de la Braudière à BEAUMONT, Barrages de la Débitière et de la Brisanne à LA BAZOUGE, Moulin de Favry à PREAUX, Seuil de Noé Montsûrs à VAIGES, Aménagement ponts sur le ruisseau de la Rotrie</i>	
Abreuvoirs / Passage à gué / Clôtures (Sur la Vaige et L'Ossesniers)	= 48 000 €
Etude Avant-Projet : Mariette, Bréhermont et Etang Oriolet	= 36 000 €
Communication	= 1 000 €
TOTAL 2017	= 325 000 €

Après en avoir délibéré, LE COMITE SYNDICAL :

- Approuve le programme de travaux dans le cadre du Contrat Territorial Milieux Aquatiques pour 2017 ;
- Sollicite la subvention auprès de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne et du Conseil Départemental pour l'année 2017, ainsi qu'auprès du Conseil Régional ;
- Autorise le Président à signer tout document lié à ce dossier (marchés, avenants, dossiers de subvention, ...)

ACQUISITION DE PARCELLES ZONES HUMIDES A LA CROPTÉ

M. le Président expose aux délégués qu'il serait intéressant pour le Syndicat d'acquérir plusieurs parcelles de zones humides situées à LA CROPTÉ.

Ces parcelles sont d'une superficie de 84 002 m², et cadastrées B539, 571, 220, 567 et 219.

Après estimation des Domaines, la valeur vénale des biens hors taxes est de 30 000 € soit 3 600 € l'hectare. Les frais de notaires s'élèveraient à environ 4 000 €.

M. le Président soumet cette offre aux délégués et leur demande de l'autoriser à signer l'acte authentique à intervenir.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré :

- Approuve le projet d'achat des parcelles de zones humides cadastrées B539, 571, 220, 567 et 219 d'une superficie totale de 84 002 m² situées sur la commune de LA CROPTÉ ;
- Sollicite la subvention auprès de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne ;
- Précise que la dépense liée à l'exécution de la présente délibération sera inscrite au budget 2017 à l'article 2111 de la section d'investissement ;
- Autorise le Président à signer l'acte authentique à intervenir qui sera dressé par l'étude notariale de Maîtres LAUBRETON et GOUX de MESLAY DU MAINE.

Une visite du site s'est déroulée après le comité syndical.



POINT SUITE A ENQUETE PUBLIQUE POUR LE CTMA DE LA VAIGE

Pour rappel, l'enquête publique s'est déroulée du 6 février au 10 mars 2017. 5 permanences du commissaire enquêteur ont eu lieu à MESLAY DU MAINE, LA BAZOUGE DE CHEMERE et ST LOUP DU DORAT.

M. Michel THOMAS, commissaire enquêteur, a rendu ces conclusions le 10 avril 2017 :

- Sur la déclaration d'intérêt général : AVIS FAVORABLE avec deux réserves :
 - o La constitution d'un comité de suivi dès le démarrage du CTMA
 - o La prise en compte de la mise en place du point d'aspiration incendie au moulin d'Hys.
- Sur la déclaration et l'autorisation des Installations, Ouvrages et Travaux : AVIS FAVORABLE avec une réserve :
 - o La constitution d'un comité de suivi dès le démarrage du CTMA

Son rapport avec ses conclusions sont téléchargeables sur le site de la Préfecture de la Mayenne.

Monsieur le Président se réjouit de la volonté de l'ensemble des communes du bassin de travailler à l'atteinte du bon état écologique de la Vaige, en effet, tous les conseils municipaux ont donné des avis favorables.

M. Le Président indique aux délégués que la commune de BEAUMONT a proposé la participation financière des riverains dans la cadre du nettoyage des berges. Ce point n'a pas été repris par le commissaire enquêteur.

Calendrier :

- Attente de la publication de l'arrêté inter-préfectoral prévu pour le 10 juin 2017
- Signature du Contrat Territorial Milieux Aquatiques avec l'AELB, le CD53 et le Préfet été 2017
- Rencontre des riverains pour la signature des conventions de travaux mai /juin 2017
- Publication des marchés fin juin 2017

CREATION D'UN COMITE DE SUIVI

Pour répondre à la réserve apportée par le Commissaire enquêteur dans son avis motivé, relatif à l'enquête publique du Syndicat de la Vaige pour le CTMA 2017-2021, il est proposé de créer un comité de suivi dont la composition intégrera des « personnes qualifiées » externes aux élus et techniciens du syndicat du Bassin de la Vaige.

Les attributions de ce comité et les domaines d'observation s'inscriront dans un périmètre suffisamment complet pour apprécier dans la durée les effets des travaux réalisés et donc le retour sur investissement des budgets investis. Ce comité de suivi n'a pas de pouvoir délibérant.

Ce comité de suivi se réunira au minimum une fois par an.

La composition de ce comité de suivi serait la suivante :

- 1 représentant de l'Association Mayenne Nature Environnement
- Le Président de l'AAPPMA LA CROPTÉ-MESLAY DU MAINE
- Le Président de l'AAPPMA La Sabolienne
- L'animateur bassin versant du Syndicat d'Eau potable de Meslay Ouest
- Monsieur LALLOZ : riverain usager de la Vaige
- les membres du COPIL CTMA qui le souhaitent
- toute(s) personne(s) jugée(s) utile par Monsieur le Président.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré :

- Approuve la mise en place d'un comité de suivi du CTMA de la Vaige (2017-2021)
- Approuve la composition de ce comité de suivi.

POINT ETUDE GEMAPI

Rappel GEMAPI : Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations

L'étude de Gouvernance préalable à la mise en œuvre de la compétence GEMAPI sur l'unité hydrographique des Bassins versants de l'ERVE, de la VAIGE, de la TAUDE et d'une partie du BARAIZE a démarré en mars 2017. C'est le groupement de bureaux d'études : ARTELIA - CALIA Conseil en collaboration avec l'avocat Me MARC qui va réaliser cette étude.

Pour rappel, les syndicats concernés ont approuvés la fusion des 4 syndicats.

Les EPCI FP ont décidé de transférer cette nouvelle compétence au nouveau syndicat mixte créé par la fusion du SB Erve, SB Vaige, SB Erve & Treulon et SB Taude.

Il faudrait faire attention à la responsabilité vis-à-vis des compétences obligatoires.

Le diagnostic de la Voutonne, option de l'étude GEMAPI, est en cours également. La Voutonne est une zone orpheline de maîtrise d'ouvrage.

Le rendu final de cette étude est prévu pour septembre 2017.

DEPENSES A IMPUTER AU COMPTE 6232 « FETES ET CEREMONIES »

Vu le décret n°2007-450 du 25 mars 2007 qui fixe la liste des pièces justificatives exigées par le comptable à l'appui des mandats de paiement émis pour le règlement des dépenses publiques.

Il est demandé aux collectivités de préciser par délibération, les principales caractéristiques des dépenses à imputer au compte 6232 « Fêtes et Cérémonies ».

Il est donc proposé de prendre en charge au compte 6232, les dépenses suivantes dans la limite des crédits budgétaires inscrits au budget :

- l'ensemble des biens, services et objets et denrées divers ayant trait aux fêtes et cérémonies tels que, par exemple, diverses prestations de cocktails servis lors d'inauguration, cérémonies officielles, ...
- les frais de restauration occasionnés par un élu, accompagnés éventuellement de divers invités,
- les frais de boissons occasionnés lors des réunions d'élus.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré :

- Décide d'affecter les dépenses détaillées ci-dessus au compte 6232 « Fêtes et Cérémonies » dans la limite des crédits budgétaires inscrits au budget.

QUESTIONS DIVERSES

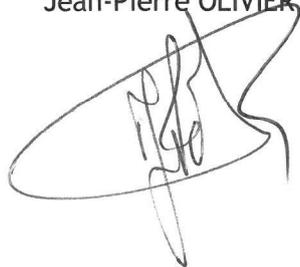
> Moulin de Vassé

M. ROCTON, gérant de la SCI du Moulin de Vassé, a sollicité le Syndicat, par courrier, pour effectuer un nettoyage de l'amont du plan d'eau de Vassé sur le ruisseau du Vassé et d'un « décanteur » installé par le Syndicat de la Vaige.

Cette demande fait suite à une convention signée en 1999 par les propriétaires et le SB Vaige, en accord avec la DDT. Ces travaux sont situés sur une ZNIEFF.

Une demande de travaux auprès de la Police de l'eau est en cours. Une nouvelle rencontre aura lieu dans les prochaines semaines.

Le secrétaire de séance
Jean-Pierre OLIVIER

Handwritten signature of Jean-Pierre OLIVIER, consisting of a large, stylized initial 'JP' enclosed in a large, irregular oval shape.

Le Président,
Pascal GANGNAT

Handwritten signature of Pascal GANGNAT, featuring a stylized initial 'P' followed by a long, sweeping horizontal line that extends to the right.